

4DIXIMMO
SCI au capital de 500 euros
Siège social : 5 Le Bois Moricaud 44360 Saint Etienne de Montluc
851 345 116 RCS Nantes

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 DECEMBRE 2023

Le 14 aout 2025,

Les associés se sont réunis au siège social, au 5 Le Bois Moricaud 44360 Saint Etienne de Montluc en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

M. Fabrice GILBERT préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que sont présents ou représenté :

- M. Fabrice GILBERT, détenteur de 10 parts en PP et de 370 parts en USU ;
- Mme Galliane GILBERT, détenteur de 5 parts en PP et de 90 parts en USU ;
- La société FGLT, représentée par M. Fabrice GILBEERT son Gérant, détenteur 25 parts en PP ;
- Mme Léna GILBERT, détenteur de 230 parts en NP ;
- M. Titouan GILBERT, détenteur de 230 parts en NP ;

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation du mode de convocation
- Mise à jour de l'article « Démembrement » des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution
Acceptation du mode de convocation

La collectivité des associés déclare que les convocations n'ont pas été adressées aux associés conformément aux dispositions des statuts, cependant les associés décident par les présentes que le mode de convocation pour la présente assemblée est respecté.

Par ailleurs, l'ensemble des associés étant présents, la nullité de la présente assemblée générale ne peut toutefois être encourue à ce titre.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
Mise à jour de l'article « Démembrement » des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, constate qu'il n'a pas été procédé à la mise à jour de l'article « Démembrement » du Titre III des statuts tel qu'il résulte de l'acte de donation partage, reçu en date du 30 janvier 2024 par Maître Gaël LAISIS, notaire à Nantes, et déposé au greffe en date du 28 mars 2024 sous le numéro 2024R005304.

En conséquence, l'assemblée générale réitère sa volonté de procéder à la mise à jour de l'article « Démembrement » des statuts, à effet du 30 janvier 2024, désormais rédigé comme suit :

« Démembrement

Lorsque les parts sociales font l'objet d'un démembrement - usufruit d'une part et nue-propiété d'autre part - le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et dans les assemblées générales extraordinaires sauf pour les décisions emportant augmentation des engagements du nu-propiétaire et celles pour lesquelles cette règle serait en contradiction avec l'ordre public. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Pour copie certifiée conforme,
La gérance**

DocuSigned by:

5AB12DF1AC474E8...